



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE DE PRÉSENTATION

APDISCRI

« MISE EN ÉVIDENCE DE DISCRIMINATIONS ENVERS LES JEUNES »

Juin 2015



L'appel à projets « Mise en évidence de discriminations envers les jeunes » - APDISCRI a été lancé en février 2014 par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

1. ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le programme d'expérimentation « Mise en évidence de discriminations envers les jeunes » s'inscrit dans le cadre du 13^{ème} chantier du Plan Priorité Jeunesse du Gouvernement (mesure 13.4) et inaugure une nouvelle étape de l'engagement du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) et du Fonds d'expérimentation de la jeunesse (FEJ) dans la lutte contre les discriminations envers et selon les jeunes. Si en France, les testings et les politiques anti-discriminatoires ont prioritairement ciblé l'accès à l'embauche, cette mesure vise la mise en œuvre d'une politique de testing en matière d'accès à la formation, au logement, aux stages, à l'emploi et aux loisirs. Ces différents domaines ont rarement été investis par les travaux de recherche et les dispositifs de lutte contre les discriminations, alors qu'ils conditionnent fortement l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Certaines questions liées au cycle de vie, comme la formation initiale concernent plus particulièrement les jeunes, dont certains peuvent faire l'objet de discriminations.

Ce programme poursuit ainsi la volonté de mieux identifier les discriminations encourues par les jeunes en produisant des données quantifiées et objectives pour mettre en place des actions de sensibilisation, de communication et le cas échéant des mesures d'ordre législatif ou réglementaire.

D'introduction récente, le critère de l'âge compte désormais parmi les 18 critères de discriminations prohibés par la loi du 27 mai 2008. Cette loi vise à interdire toutes formes de discrimination, soit une inégalité de traitement fondée directement ou indirectement fondée sur une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : le sexe, l'âge, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation ou identité sexuelle, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée à un ethnies, une nation, une race ou une religion déterminée. A l'instar de l'arsenal juridique et législatif, la littérature scientifique a peu concerné les discriminations subies par les jeunes. Les enquêtes analysant le traitement différentiel lié à l'âge se sont principalement concentrées sur la situation des seniors sur le marché de l'emploi.

L'enrichissement des connaissances à produire est d'autant plus important que la question de l'intersectionnalité dans l'analyse des discriminations – c'est-à-dire lorsqu'un même individu subit plusieurs formes de discriminations simultanément – connaît un vif regain d'intérêt dans les débats publics et les travaux de recherche. Cette superposition qui constitue une situation sociale *en elle-même*, n'est pas réductible à l'addition de différentes sources de discriminations mais relève d'une imbrication de ces multiples critères. Dans cette perspective, les projets retenus doivent permettre d'identifier la multiplicité et l'imbrication de ces situations. La mesure 13.4 du CIJ ambitionne de mettre en place une méthodologie scientifiquement validée pour objectiver des indicateurs de discriminations et leurs mécanismes afin de mieux les prévenir. A cet égard, les projets de testings et d'enquêtes sur les discriminations encourues par les jeunes devront émettre des préconisations fondées sur les résultats observés.

A ce titre, trois principes fondamentaux ont guidé ce programme d'expérimentation :

- Analyser l'intersectionnalité des critères à l'œuvre dans les discriminations subies par les jeunes : l'interférence complexe et évolutive des critères discriminants qui affectent les jeunes. Cette approche est transversale aux différents projets soutenus par le FEJ ;
- Recourir à des méthodologies de testings statistiques comme outil d'identification chiffrée des discriminations et adaptées au secteur concerné ;
- Investiguer des secteurs encore rarement explorés mais cruciaux dans la prise d'autonomie des jeunes.

A l'issue de la deuxième vague d'appels à projets lancée en 2011, le FEJ a soutenu 15 projets portant sur l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations à l'embauche, dont deux enquêtes de testing¹. Cette méthode statistique expérimentale a été utilisée dans le domaine de l'emploi de façon à identifier les discriminations à l'emploi dont sont victimes des jeunes en fonction de l'origine et du genre et des zones d'emploi à fortes concurrence entre employeurs. D'autres secteurs déterminants pour l'avenir des jeunes restent à interroger. L'enjeu de ce nouveau programme d'expérimentation est donc de produire des constats attestés scientifiquement et renouvelés de ces phénomènes afin de faire sortir les jeunes discriminés des angles morts des politiques publiques. A terme, ces constats doivent contribuer à orienter les politiques publiques et constituer des leviers d'action publique.

2. DISPOSITIFS DE TESTINGS ET D'ENQUÊTES SUR LES DISCRIMINATIONS

31

Ce nouveau programme d'expérimentation vise à objectiver et quantifier les risques de discrimination encourus par les jeunes en fonction du critère d'âge, c'est-à-dire du fait de leur jeunesse, mais également en fonction de l'action combinée de différentes caractéristiques habituellement prises en compte (genre, origine, lieu d'habitation, etc.). Dans le cadre de cet appel à projets ciblant la mesure et l'identification des discriminations, l'expérimentation s'appuie sur des opérations de testings et d'études menées par des équipes de recherche. Les expérimentations soutenues par le FEJ cherchent à identifier des discriminations dans l'accès aux logements et d'autres secteurs vecteurs d'insertion sociale et professionnelle et d'autonomie des jeunes. Dans le cadre de l'appel à projets, 4 projets ont été retenus pour un montant total de 500 000 euros. Les territoires de déploiement sont répartis sur l'ensemble du territoire hexagonal.

Les projets sélectionnés s'inscrivent dans les axes suivants :

- **Les discriminations envers et selon les jeunes dans l'accès aux logements et d'autres domaines conditionnant l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.** L'accès au logement constitue un enjeu collectif et majeur dans la prise d'autonomie des jeunes. Outre le coût financier du loyer, le marché des parcs locatifs privés peut être également le lieu de discriminations. Deux testings, l'un commandé par la HALDE, l'autre par la ville de Villeurbanne mettent en évidence les discriminations dont sont victimes les personnes d'origine supposée non européenne et les personnes en situation monoparentale dans l'accès au logement privé. Ces tendances gagneraient à être confirmées à une plus grande échelle et dans d'autres domaines.

1. AP2 84, « EVADE-Entrées dans la Vie active et Discriminations à l'Embauche », CEREG, 29/01/2012

C'est pourquoi parmi les quatre projets sélectionnés, deux projets mobilisent la méthode du testing statistique, l'un portant sur l'accès des jeunes au logement, l'autre sur l'accès à différents biens et services : formation pour adultes, reprise de petites entreprises, marché des voitures d'occasion, assurance automobile, complémentaire santé, crédits à la consommation, hébergement de loisirs.

■ **Expérimentation DIAMANT : « Discrimination Inter Âge et selon d'autres motifs : Analyse à partir d'une Noria de Testings », portée par GAINS- Université du Maine APDISCRI_06**

La plupart des testings ont mis en évidence les formes de discrimination à l'embauche ; or, parallèlement à l'emploi, d'autres domaines font obstacle à l'insertion sociale et professionnelle de certains profils d'individus. En France, rares sont les études qui se sont intéressées à une compréhension globale des phénomènes de discriminations dont sont victimes certains groupes démographiques. Le projet DIAMANT propose d'analyser à partir d'une noria de testings les formes discriminatoires de sept secteurs conditionnant l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Evaluer et mesurer sur sept marchés, les formes de discriminations en raison de l'âge et parmi les jeunes celles du sexe, de l'origine supposée et de la réputation des lieux de résidence.
- Comparer les formes de discrimination subies par un ou plusieurs groupes démographiques dans l'accès à un marché puis comparer les conditions et prix auxquels les offreurs permettent aux individus d'accéder au marché le cas échéant.
- Examiner dans quelle mesure les individus potentiellement discriminés en raison de leur âge, de leur origine et de la réputation de leur lieu de résidence sont confrontés à des discriminations opérant simultanément sur plusieurs marchés.

Enseignements attendus :

Ce projet a pour spécificité et originalité d'analyser dans quelle mesure les discriminations se cumulent pour certains groupes discriminés, sur des marchés variés, conditionnant leur insertion sociale et professionnelle. Il s'agit alors d'examiner si certains groupes démographiques sont systématiquement discriminés quel que soit le marché considéré ou au contraire, si les groupes discriminés varient selon les marchés considérés. L'intérêt de ce projet en termes de politiques publiques de remédiation aux discriminations pourra être d'éclairer les politiques de ciblage des discriminations : faut-il cibler des publics particuliers selon le marché considéré et donc se différencier selon ces marchés ou faut-il cibler systématiquement les mêmes groupes démographiques sur l'ensemble des marchés ? Ces projets permettront, le cas échéant, d'identifier des modes de régulation des discriminations sur certains secteurs.

■ **Expérimentation : « Discriminations envers et selon les jeunes en fonction de la situation du logement visé : un testing de grande ampleur sur le parc locatif privé », portée par ISM CORUM - APDISCRI_14**

L'accès au logement constitue une composante centrale de l'autonomie et de l'intégration sociale des jeunes. Si certaines études menées sur le sujet révèlent que les réticences de certains bailleurs s'adossent à des représentations négatives des jeunes, la question du logement reste rarement abordée sous l'angle des discriminations. De la même manière, les phénomènes d'intersectionnalité, soit la combinaison de différents critères (âge, sexe, origine et quartier stigmatisé) à l'œuvre dans la discrimination au logement, constitue un domaine d'investigation encore marginal. Afin de quantifier et identifier les différentes formes combinées de discriminations dans l'accès au parc locatif privé, le projet propose de réaliser une enquête par testing sur quatre critères et trois différents types d'environnements.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Déterminer l'existence et mesurer l'intensité des discriminations subies par les jeunes dans l'accès au logement privé, du seul fait de leur âge, à travers un effectif conséquent de tests.
- Explorer les discriminations à la lumière des phénomènes d'intersectionnalité entre le critère d'âge, de genre, d'origine (origine supposée non européenne) et de premier lieu de résidence.
- Reproduire ces tests et établir des résultats sur trois différents types de territoires : environnement urbain attractif, urbain non attractif et semi-rural.

Enseignements attendus :

En identifiant les différentes formes de discrimination cumulées, les résultats permettront d'alimenter la réflexion et d'activer des leviers d'action, par exemple, sur les représentations dégradées des jeunes auxquelles sont accolés des préjugés négatifs vecteurs de discriminations à l'encontre des jeunes : « irresponsable », « peu soigneuse de son logement », « productrice de nuisances pour le voisinage ».

- **Les discriminations dans l'accès aux stages en lycée professionnel et aux contrats d'apprentissage.** Dans ce domaine les études mettent également en exergue la sous représentation dans l'apprentissage de certains profils sociologiques. Les enfants d'origine immigrée comme les filles sont sous représentés dans les formations en apprentissage, ces différences ne pouvant être imputées aux seuls rapports différenciés à l'institution scolaire (autocensure). Les discriminations sont également à l'œuvre dans les processus d'accès à l'apprentissage et aux stages. Faute de mesure précise, il est à l'heure actuelle difficile de quantifier le nombre de jeunes, exclus de l'apprentissage, alors qu'ils souhaitaient y faire leur entrée et qui ont de fait reporté leur choix sur des formations professionnelles scolarisées. Les méthodes de testings se prêtent difficilement à l'examen des discriminations dans ces deux champs. Il est en effet difficile de reproduire de façon crédible le processus d'accès à ces domaines, notamment quand un intermédiaire (enseignants, réseaux relationnels des familles) interfère dans la rencontre. Concernant cet axe, deux projets se proposent de mesurer et d'identifier les discriminations dont sont victimes les jeunes à partir d'enquêtes quantitatives et qualitatives. L'un porte sur l'accès à l'apprentissage d'élèves scolarisés en lycée professionnel et apprentis en CFA, l'autre examine à un stade précoce, les modalités discriminantes et discriminatoires à l'œuvre dans l'accès au stage d'observation de la classe de 3^{ème}.

■ **Expérimentation sur « l'accès au stage en classe de 3^{ème} au collège : premières expériences de discriminations liées à l'âge », portée par ATEC-LERFAS - APDISCRI_01.**

En s'appuyant sur le stage d'observation de la classe de 3^{ème} au collège, le projet vise à examiner les modalités discriminantes et discriminatoires liées aux critères combinés de l'âge, du sexe, de l'origine sociale ou ethnique, dans l'accès aux stages. A partir d'une approche quantitative et qualitative déployée sur 30 établissements hors et en zone d'éducation prioritaire, le projet cherche à identifier les représentations et les expériences vécues des élèves de 3^{ème}, de leur famille, des enseignants, des professionnels accueillant les élèves en stage et des professionnels « non accueillants ».

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Reconstituer les parcours des adolescents et saisir les expériences éventuelles de discriminations encourues par les élèves en amont de leur première expérience d'insertion professionnelle. Les formes de discriminations seront examinées à la lumière du critère d'âge et en association avec les critères de sexe, d'origine réelle ou supposée, du lieu de résidence, de l'apparence.
- Identifier les freins liés aux différentes formes de discriminations.

Enseignements attendus :

Le stage de 3^{ème} apparaît comme une période propice pour appréhender la manière dont cette catégorie d'âge est susceptible d'être l'objet de pratiques discriminatoires tant de la part des personnels éducatifs que de la part d'« employeurs » potentiels. L'intérêt est de saisir l'effet agrégé du sexe, du lieu de résidence ou des origines réelles ou supposées et les apparences (physiques et vestimentaires) sur ces pratiques discriminatoires.

■ **Expérimentation MAADA : « Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage sur l'accès au stage en classe de 3^{ème} au collège : premières expériences de discriminations liées à l'âge », portée par le CEREQ APDISCRI_3**

Le projet a pour objectif d'identifier « le chiffre noir de l'apprentissage et de la statistique publique ». Faute de mesure précise, il est à l'heure actuelle difficile de quantifier le nombre de jeunes, exclus de l'apprentissage, alors qu'ils souhaitaient y faire leur entrée et qui ont de fait reporté leur choix sur des formations professionnelles scolarisées. Il s'agit d'analyser quantitativement et qualitativement les discriminations d'accès à l'apprentissage pour des jeunes désirant s'orienter vers l'enseignement secondaire professionnel.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Quantifier le nombre de jeunes candidats à l'apprentissage qui n'accèdent pas à ce dispositif de formation et repérer les publics les plus vulnérables en la matière.
- Identifier les formes de discriminations à l'œuvre dans l'accès à l'apprentissage, qui ont pour effet d'exclure certains publics.
- Mesurer l'impact de chacune de ces dimensions en mobilisant à la fois une analyse des données administratives existantes et les résultats d'une enquête spécifique construite à cet effet.

◀ [Retour Sommaire annexe](#)

- Comprendre les liens entre ces différentes dimensions et leurs modalités de mises en œuvre à partir d'une analyse croisée des entretiens menées auprès des jeunes de leurs familles, intermédiaires d'orientation en collèges, lycées professionnels et CFA, personnels de missions locales, chefs d'entreprise et responsables des ressources humaines.

Enseignements attendus :

Les travaux de la recherche ont d'ores et déjà documenté la question des fortes inégalités d'accès à l'apprentissage mais aucune n'est parvenue à quantifier, outre les processus d'autocensure, le nombre de candidats à l'apprentissage, qui n'accèdent pas à ce dispositif de formation. On attend de ce projet qu'il parvienne à distinguer à l'auto-élimination des élèves d'une part, de celle relevant des processus de discrimination d'autre part. Ce projet devra permettre de décrypter dans une certaine mesure, le chiffre noir de l'apprentissage et de la statistique publique.

3 - CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets :	février 2014
Date limite de dépôt des projets :	avril 2014
Sélection des projets :	mai 2014
Publication des résultats de sélection des projets :	juin 2014
Date de démarrage des projets :	septembre 2014
Durée des projets :	2 ans maximum

4 - RÉFÉRENCES DES EXPÉRIMENTATIONS CONCERNÉES

APDISCRI_01, « [L'accès au stage en classe de 3^{ème} au collège : premières expériences de discriminations liées à l'âge](#) », ATEC-LERFAS

APDISCRI_02, « [MAADA : « Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage sur l'accès au stage en classe de 3^{ème} au collège : premières expériences de discriminations liées à l'âge](#) », CEREQ

APDISCRI_06, « [DIAMANT : « Discrimination Inter Âge et selon d'autres motifs : Analyse à partir d'une Noria de Testings](#) », GAINS- Université du Maine

APDISCRI_14, « [Discriminations envers et selon les jeunes en fonction de la situation du logement visé : un testing de grande ampleur sur le parc locatif privé](#) », ISM CORUM



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Bureau des actions territoriales et interministérielles

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Tél. : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Juillet 2015